

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ,**

Le Conseil de cette municipalité, à la séance ordinaire, tenue le 12 janvier 2026, a adopté le règlement suivant :

---

**RÈGLEMENT 507-26 ADOPTANT LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES, LES TARIFICATIONS ET DIFFÉRENTES MODALITÉS - EXERCICE FINANCIER 2026**

---

Ce règlement est fait afin d'adopter les différents tarifs constituant le compte de taxes municipal.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, 204, rue Principale, du lundi au vendredi pendant les heures régulières de bureau ainsi que sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : [www.saint-urbain-premier.com/reglements municipaux.html](http://www.saint-urbain-premier.com/reglements municipaux.html)

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 13<sup>ème</sup> jour de janvier 2026.



---

Julie Roy  
Directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné Julie Roy, directrice générale de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 13<sup>ème</sup> jour de janvier 2026 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13<sup>ème</sup> jour de janvier 2026.



---

Julie Roy  
Directrice générale et greffière-trésorière